Contrat d'engagement Jus de pommes « Hutrel » - Récolte 2025

Producteur

Eric Danlos
MEA Hutrel
2 Bis Boulevard des Loges
78300 Poissy

Adhérent

Désignation :
Adresse :

Téléphone :

Un seul adhérent par panier

Le signataire du présent contrat s'engage pour un nombre de briques de Jus de pommes – Hutrel, **de son choix**, selon tableau ci-dessous, à recevoir, le 2ème mercredi de chaque mois :

Engagements de l'adhérent :

- Être à jour de sa cotisation à l'association Le Jardin de Poissy
- Préfinancer la production
- S'inscrire à au moins deux distributions dans l'année

Engagement du producteur partenaire :

- Livrer des produits de qualité et frais de son site de production
- Être présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures.

Constitution du panier et paiement

Le présent contrat est passé pour la fourniture à l'adhérent de Jus de Pommes « Hutrel - Récolte 2025 ».

Nombre total de briques commandées = A Distribution chaque 2ème mercredi des mois suivants										Montant total en euros
Nov.	Dec	Jan	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Total = A	= A X 10,00€

Le jus de pommes pasteurisé est conditionné en briques de 3 litres à partir de plusieurs variétés de pommes récoltées à la main, en septembre/octobre 2025 à Blainville sur mer, presqu'île du Cotentin, dans La Manche (50). Partiellement filtré, **un dépôt normal et naturel, est présent dans la brique** de jus de pommes. Eventuellement, agiter avant de servir. Après ouverture, la brique peut se conserver plusieurs semaines au réfrigérateur.

Modalités de paiement : Au choix, **UN seul chèque** encaissé en février 2026 **OU plusieurs**, encaissés au long de la période de distribution en fonction du nombre de chèques, pour atteindre le montant total. Chèque à l'ordre de «MEA Hutrel ».

Distribution des paniers

Les distributions ont lieu à Poissy aux horaires indiqués sur le site de l'association.

Fait à Poissy, en 1 exemplaire *, le

Signature de l'adhérent	Signature du producteur
	M.E.A Hutrel **Siret n°** 880 044 110.00018 **Site de récolte** : 50560 Blainville sur mer

(*) 1 exemplaire obligatoire pour le producteur (2ème exemplaire possible sur demande au producteur).